

Procès-verbal de la réunion
du CONSEIL MUNICIPAL
lundi 7 septembre 2026
A 20h00 en Mairie

Séance n° 08

Le Maire certifie que :

- La convocation a été affichée le 02 septembre 2026
- Le procès-verbal est affiché le 08/09/2026
- Le nombre des membres en exercice est de : 15

L'an deux mil-vingt-six le sept septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Nicolas BARBE, Maire.

Présents : Nicolas BARBE, Nadia CLERC, Estelle TAILLARD, Jean-Marie CURTIL, Béatrice BONJOUR, Frédéric ROUSSET, Marie-Pierre CURIEN, Nicolas SOULIER, Suzanna SILVA, Elise DROZ-BARTHOLET, Guillaume JACQUET, Mathieu MAIRE, Lucas PERRIN.

Absents : Christophe PETIT, donne pouvoir à Jean-Marie CURTIL. Karine CORONA, donne pouvoir à Elise DROZ-BARTHOLET

Secrétaire de séance : Nadia CLERC

Ordre du Jour : Séance n° 08-2026

Ordre du Jour : Séance n° 8-2026

✱ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 6 Juillet 2026

1. Solidarité en faveur des Communes sinistrées. **Point retiré de l'ordre du jour**
2. Activités de la CCGP 1^{er} semestre 2026
3. Renouvellement contrat des vérifications périodiques des installations électriques, gaz, incendie, équipements sportifs et aires de jeux
4. Adhésion de la commune au régime d'assurance chômage pour ses agents non titulaires ou non statutaires
5. Budget participatif 2026 – Dépouillement
6. Compte-rendu des commissions communales et intercommunales
7. Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations
8. Questions diverses.

Le Président de séance ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme Mme Nadia CLERC, Secrétaire de séance.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le procès-verbal de la réunion du 6 Juillet 2026 adressé à chaque conseiller municipal.

Il est soumis à l'adoption du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal arrête à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 6 Juillet 2026.



Séance n°08 – Affaire n°01

Présents : Abstention(s) :

Pouvoir : Pour :

Suffrages exprimés : Contre :

Délibération n° DCM26090701

Certifiée exécutoire

**Télétransmise en préfecture le :
08/09/2026**

**Publiée sur papier le :
08/09/2026**

OBJET : Solidarité en faveur des Communes sinistrées. Point retiré de l'ordre du jour.

Séance n°08 – Affaire n°02

Présents : 13 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 2 Pour : 15

Suffrages exprimés : 15 Contre : 0

Délibération n° DCM26090702

Certifiée exécutoire

**Télétransmise en préfecture le :
08/09/2026**

**Publiée sur papier le :
08/09/2026**

OBJET : Activités de la CCGP 1^{er} semestre 2026

Le Maire expose au Conseil Municipal les dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, en application desquelles les délégués de la commune doivent rendre compte au moins deux fois par an au Conseil Municipal de l'activité de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier.

Il est précisé que les commissions, bureaux et conseils communautaires ont régulièrement fait l'objet d'une communication par les représentants de la commune lors des séances du Conseil Municipal.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal :

En complément des exposés faits lors des séances précitées, prend connaissance de l'activité de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier au 1^{er} semestre 2026, présentée par les délégués de la commune.

Séance n°08 – Affaire n°03

Présents : 13 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 2 Pour : 15

Suffrages exprimés : 15 Contre : 0

Délibération n° DCM26090703

Certifiée exécutoire

**Télétransmise en préfecture le :
08/09/2026**

**Publiée sur papier le :
08/09/2026**

OBJET : Renouvellement contrat des vérifications périodiques des installations électriques, gaz, incendie, équipements sportifs et aires de jeux

Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de vérifications périodiques conclu avec la société **APAVE BESANÇON** est arrivé à son terme et que le prestataire actuel, a transmis à la commune une proposition de



renouvellement du contrat pour une nouvelle période de trois ans.

Le Conseil Municipal :

Considérant que ces prestations concernent notamment les vérifications périodiques des installations électriques, des installations gaz, des équipements et installations concourant à la sécurité incendie, des équipements sportifs ainsi que des aires de jeux ;

Considérant qu'il est nécessaire de maintenir ces contrôles périodiques afin de contribuer à assurer la sécurité des usagers, du personnel communal et des occupants des bâtiments et équipements communaux ;

Considérant que la proposition de renouvellement présentée par la société **APAVE BESANÇON** répond aux besoins de la commune ;

Considérant que le montant proposé s'élève à 1 628,12 € HT annuel, selon les conditions financières figurant dans la proposition de renouvellement ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité le renouvellement du contrat avec la société **APAVE BESANÇON** et autorise le Maire à signer le contrat, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Séance n°08 – Affaire n°04

Présents : 13 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 2 Pour : 15

Suffrages exprimés : 15 Contre : 0

Délibération n° DCM26090704
Certifiée exécutoire

Télétransmise en préfecture le :
08/09/2026

Publiée sur papier le :
08/09/2026

OBJET : Adhésion de la commune au régime d'assurance chômage pour ses agents non titulaires ou non statutaires

Le Conseil municipal,

Considérant que les collectivités territoriales sont tenues d'assurer leurs agents contre le risque de privation d'emploi et peuvent, à ce titre, soit assurer elles-mêmes la charge et la gestion de l'indemnisation, soit adhérer au régime d'assurance chômage dans les conditions prévues par la réglementation ;

Considérant que la commune souhaite adhérer au régime d'assurance chômage afin de confier au régime d'assurance chômage la prise en charge de l'indemnisation des agents contractuels concernés en cas de perte involontaire d'emploi ;

Considérant que l'adhésion révocable au régime d'assurance chômage est ouverte aux collectivités territoriales et qu'elle est conclue pour une durée de six ans reconductibles ;

Considérant que cette adhésion permettra à la commune de ne pas devoir assurer directement la charge de l'indemnisation du chômage des agents concernés, en contrepartie du versement des contributions d'assurance chômage correspondantes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune de CHAFFOIS au régime d'assurance chômage et indique que les crédits nécessaires au paiement des contributions d'assurance chômage seront inscrits au budget communal.

Séance n°08 – Affaire n°05

Présents : 13 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 2 Pour : 15

Suffrages exprimés : 15 Contre : 0

Délibération n° DCM26090705

Certifiée exécutoire

**Télétransmise en préfecture le :
08/09/2026**

**Publiée sur papier le :
08/09/2026**

OBJET : Budget participatif 2026 - Dépouillement

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du budget 2026 une somme de 5 000 € a été allouée pour financer un projet d'intérêt commun présenté par un ou des habitants du village.

Trois projets ont été retenus lors du Conseil Municipal du 6 juillet 2026, et ont été soumis au vote des habitants de la commune. Tous les habitants dès 11 ans ont eu la possibilité de s'exprimer. Le vote étant terminé il y a lieu de procéder au dépouillement.

	<u>Nombre de vote</u>
Projet 1 : Installation de 2 tables de ping-pong	29
Projet 2 : Fresques colorées sur structures communales	18
Projet 3 : Panneaux informations randonnées et table panoramique à la Chapelle	<u>60</u>
TOTAL	107

Au vu des résultats de vote, le **projet n°3** « Panneaux informations randonnées et table panoramique à la Chapelle » est retenu à l'unanimité par le Conseil Municipal et sera réalisé dans les meilleurs délais.

06. Compte-rendu des commissions communales et intercommunales :

Commissions communales :

Néant

Commissions Intercommunales :

Commission Développement Durable/Environnement :

Rapporteur : Nicolas SOULIER

Présentation du Projet Alimentaire Territorial et création de commissions de travail.

Demande d'identification pour chaque commune de parking de covoiturage.

Points sur les liaisons douces et autres moyens de transport



07. Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations :

DM 15/2026 : DPU Maître PERNET Nicolas – 5 rue de la Côte – parcelle AB 101 – 579 m²

DM 16/2026 : Remplacement du chauffe-eau – Micro-crèche (décision annulée et remplacée par DM 20/2026)

DM 17/2026 : DPU CUSENIER-LAMBERT-LAFAY – Sous la Ville - parcelle AC 47 - 1762 m²

DM 18/2026 : Achat 8 ventilateurs DYSON – DARTY - 2 860,00 € HT soit 3 432,00 € TTC

DM 19/2026 : DPU Maître MULLER-PUGIN – 30 Grande rue - parcelle AB 408 - 899 m²

DM 20/2026 : Remplacement du chauffe-eau – Vestiaires de Foot – Eurl PECCLET – 3 134,00 € HT soit 3 780,80 € TTC

DM 21/2026 : Rénovation électrique – Eglise – Electricité MATHEZ – 6 149,20 € HT soit 7 379,04 € TTC

DM 22/2026 : Réparation Porche Eglise - BARDOT Jean-Michel - 2 000,00 € HT soit 2 400,00 TTC

DM 23/2026 : Décorations Noël - DECOLUM Illuminations – 4 589,00 € HT soit 5 506,80 € TTC

DM 24/2026 : DPU Office notarial des Sapins - parcelle AC 132- 835 m²

07. Questions diverses et informations :

Informations :

- Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Monsieur Casagrande reçu en mairie le 30/07/2026 concernant la sécurité routière dans le village
- Réunion des Présidents d'associations :
Vendredi 11 septembre à 20h00 salle du conseil.
- Ateliers Séniors :
Utilisation de la tablette, 10 inscrits, les personnes seront contactées directement, début le 29 septembre pour 10 séances.
- Cartes avantage jeunes :
169 cartes commandées. Distribution à partir du mercredi 9 septembre
- Marche Octobre Rose :
2 octobre, rendez-vous à 18h20 à la salle des fêtes
- L'effectif de l'école étant en hausse, l'ouverture d'une sixième classe a eu lieu à la rentrée.
- Le site internet et l'application Intramuros où vous pouvez retrouver toutes les infos de la commune sont opérationnels depuis le 1^{er} juillet.
- Prochain conseil municipal lundi 5 octobre.
- Une réunion de travail sur le thème de la sécurité routière dans le village est programmée pour les conseillers le lundi 19 Octobre.



Questions diverses :

Marie-Pierre CURIEN demande à quelle heure l'éclairage du city stade s'éteint ? M. le Maire répond que le choix a été fait de couper l'éclairage à 22h00 pour ne pas entraîner de nuisances sonores pour le voisinage à la belle saison.

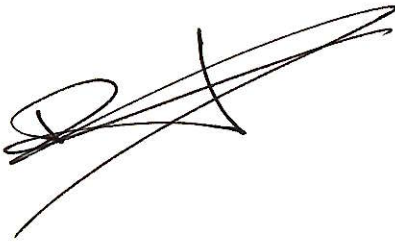
Guillaume JACQUET demande si une visite de la forêt communale peut être programmée ? Une visite sera programmée prochainement.

Suzana SILVA demande s'il peut en être de même pour la carrière ? Nous prendrons attache avec la carrière pour organiser une visite.

Une visite de la forêt et de la carrière sera programmée prochainement pour les nouveaux conseillers.

La séance est levée à 22h00

M. Le MAIRE
Nicolas BARBE



La Secrétaire de Séance
Nadia CLERC

